0_

Liberté Égalité Fraternité

THT

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Takion Certifiee conforme inement

DECRET du

T 3 45 1 1998

portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique

INTAGIBOILISA

LE PRÉMIER MINISTRE

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 modifié pris pour l'exécution de cette loi ;

Vu la déclaration déposée par l'association le 10 mars 1983 et publiée au Journal officiel de la République française, du 23 mars 1983 ;

Vu, en date du 1^{er} mars 1997 et du 14 mars 1998, les délibérations de l'assemblée générale de l'association dite "Yvelines environnement – Union des associations de sauvegarde des Yvelines" dont le siège est à Versailles (Yvelines) 20, rue Mansart;

Vu, en date du 12 mars 1997, la demande présentée au nom de l'association par Madame Christine Françoise JEANNERET;

Vu, en date du 3 novembre 1997, l'avis du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;

Vu les statuts proposés par l'association;

Vu les pièces établissant sa situation financière ;

Vu les autres pièces du dossier;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

.../..

DECRETE:

Article 1er. - L'association dite "Yvelines environnement- Union des associations de sauvegarde des Yvelines", dont le siège est à Versailles (Yvelines) 20, rue Mansart et qui a été déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Sont approuvés les statuts de l'association tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Article 2. - Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à PARIS, le

Lionel JOSPIN

9 3 MAI 1998

Par le Premier ministre:

Le ministre de l'intérieur,

Jean-Pierre CHEVENEMENT

GRADES ET ÉCHELONS	INDICES BRUTS
echelon provisoire de reclassement	458
r échelon provisoire de reclassement	425

Art. 3. - Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget au ministère de l'émploi et de la solidarité, le directeur du budget au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le directeur général de l'administration et de la fonction publique au ministère de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 18 mai 1998.

La ministre de l'emploi et de la solidarité. MARTINE AUBRY

Le ministre de l'économie. des finances et de l'industrie. DOMINIQUE STRAUSS-KAHN

> Le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, ÉMILIE ZUCCARIELLI

Le secrétaire d'Etat à la santé.
BERNARD KOUCHNER

Le secrétaire d'Etat au budget. CHRISTIAN SAUTTER

Arrêté du 18 mai 1998 fixant les montants de l'indemnité spéciale allouée aux personnels scientifiques de laboratoire de l'Agence du médicament

NOR: MESG9820699A

La ministre de l'emploi et de la solidarité, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, le secrétaire d'Etat à la santé et le secrétaire d'Etat au budget.

Vu le décret nº 98-385 du 18 mai 1998 portant statut particulier des personnels scientifiques de laboratoire de l'Agence du médicament:

Vu le décret n° 98-386 du 18 mai 1998 portant attribution d'une indemnité spéciale aux personnels scientifiques de laboratoire de l'Agence du médicament.

Arrêtent :

Art. 1". – Les montants moyens annuels de l'indemnité spéciale prévue par le décret n° 98-386 du 18 mai 1998 susvisé sont fixés ainsi qu'il suit :

Directeurs de laboratoire: 49 290 F: Cher's de laboratoire: 37 346 F: Cher's de projet: 27 942 F: Assistants: 24 132 F.

Art. 2. – Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget au ministère de l'emploi et de la solidarité, le directeur du budget au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le directeur général de l'administration et de la fonction publique au ministère de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 18 mai 1998.

La ministre de l'emploi et de la solidarité.
MARTINE AUBRY

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. DOMINIQUE STRAUSS-KAHN

> Le ministre de la fonction publique. de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. ÉMILE ZUCCARELIJ

Le secrétaire d'État à la santé.
BERNARD KOUCHNER

Le secrétaire d'Etat au budget. CHRISTIAN SAUTTIER

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 13 mai 1998 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique

NOR: INTA9800115D

Par décret en date du 13 mai 1998 :

Est reconnue comme établissement d'utilité publique l'association dite « Yvelines environnement - Union des associations de sauvegarde des Yvelines », dont le siège est à Versailles (Yvelines), 20, rue Mansart;

Sont approuvés les statuts (1) de cette association.

(1) Ces statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.

Arrêté du 14 mai 1998 portant délégation de signature

NOR: INTD9800212A

Le ministre de l'intérieur.

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 modifié autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature :

Vu le décret n° 85-1057 du 2 octobre 1985 modifié relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieurs. Vu le décret du 2 juin 1997 portant nomination du Premier

ministre:

Vu le décret du 4 juin 1997; modifié relatifià da composition al

Gouvernement:

Vu le décret n° 97-708 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur :

Vu le décret du 29 octobre 1997 portant nomination de M. Jean-Marie Delarue en qualité de directeur des libertés publiques et des affaires juridiques:

Vu l'arrêté du 3 octobre 1985 portant organisation et attribution de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques :

Vu l'arrêté du 14 octobre 1991 portant nomination de M. Ramire Riera en qualité de sous-directeur :

Vu l'arrêté du 11 mars 1996 portant nomination de M. Herv Masurel en qualité de chef de service :

Vu l'arrêté du 15 avril 1996 portant nomination de M. Jacque Quastana en qualité de sous-directeur :

Vu l'arrêté du 14 novembre 1997 portant délégation de signatur à M. Jean-Marie Delarue :

Vu l'arrêté du 16 mars 1998 portant nomination de M. Pierr Builly en qualité de sous-directeur.

Arrête :

MM. Herve Masurel, chef de service. Ramno retellisson directeur du contentieux et des affaires juridiques, Jacques Quastan sous-directeur des libertes publiques et de la police administrative le Pierre Builly, sous-directeur de la circulation et de la sécurité rourers sont habilités à signer tous actes, arrêtés et décisions, dans limite de leurs attributions.

mars 1983. Déclaration à la préfecture de police. L'association sique ensemble transfère son siège social du 4, villa Montcalm, 118 Paris, au 58, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris.

mars 1983. Déclaration à la préfecture de police. Alliance éco-ique. Objet: rassembler les personnes qui désirent contribuer à défense de l'environnement et du cadre de vie et, d'une manière nérale, à la réalisation des objectifs des écologistes. Siège social: rue J.P.-Timbaud, 75011 Paris.

mars 1983. Déclaration à la préfecture de police. Association de mmerçants du marché du carreau du Temple. Objet : promouvoir ctivité commerciale de commerçants sur le marché du carreau du mple et de ses environs. Siège social : 4, rue Dupetit-Thouars, 303 Paris.

mars 1983. Déclaration à la préfecture de police. mars 1905. Declaration à la prefecture de ponte. Association des jeurs de rugby de l'université de Paris-II. Objet: provoquer, courager, soutenir toutes les initiatives tendant à favoriser la atique de l'éducation sportive, promouvoir les relations sportives notamment, en matière de rugby entre l'université de Paris-II et s universités étrangères. Siège social: 7, villa du Borégo, 75020

mars 1983. Déclaration à la préfecture de police. Association itudiants de l'unité pédagogique d'architecture numéro neuf. Objet : ncontre et information des étudiants en architecture. Siège social : rue Jacques-Callot, 75006 Paris.

mars 1983. Déclaration à la préfecture de police. Centre de cherches internationales des arts plastiques et de l'écrit R. I. A. P. L. E.). Objet: réaliser dans les ateliers graphiques promouvoir des ouvrages de littérature et d'art d'une haute alité intellectuelle, esthétique et technique en éditions originales ustrées ainsi que des estampes. Siège social: 11, rue Foyatier, 018 Parie.

mars 1983. Déclaration à la préfecture de police. Feuilles vives. jet : promouvoir l'information et les échanges entre lesbiennes, tamment par la création d'un centre de documentation et de cherches et par des publications. Siège social: 62, rue Boissière,

mars 1983. Déclaration à la préfecture de police. Fraternita rsa. Objet : union et entraide des Corses en vue du développe-ent économique et culturel de la Corse. Siège social : 120, rue utfaut 75017 Paris.

mars 1983. Déclaration à la préfecture de police. Hermetica, jet : promouvoir les activités ludiques et culturelles. Siège social : rue Lacharrière, 75011 Paris.

mars 1983. Déclaration à la préfecture de police. Le Phœnix du 1éma-bis. Objet : promouvoir le cinéma. Siège social : 20, rue : charrière, 75011 Paris:

mars 1983. Déclaration à la préfecture de police. Maison du cinéma Parls. Objet : projet de diffusion et distribution du cinéma inter-tional à différent : Siège social : 25, rue Victor-Massé, 75009 Paris.

mars 1983. Déclaration à la préfecture de police. S.O.S. Banque. Djet : assistance juridique et fiscale de ses membres et défense : leurs intérêts; représentation et pouvoir d'effectuer en leur im toutes démarches ou négociations pour lesquelles elle recevra andat spécial; organisation de voyages, de spectacles et de sémi-tires réservés à ses membres. Siège social : 6, rue Guillaume-Tell, 017. Parie 017 Paris.

mars 1983. Déclaration à la préfecture de police. Textile Informaque Robotique. Objet: favoriser la recherche, l'étude, la réflexion l'action destinées à développer l'informatique et la robotique uns l'habillement et permettre ainsi les rencontres à ce sujet nsi que des réalisations. Siège social: 12, rue Saint-Fiacre, 75002

mars 1983. Déclaration à la préfecture de police. Centre de nseil aux créateurs d'entreprise. Objet : promouvoir la création nouvelles activités économiques, notamment en conseillant et en dant les créateurs d'entreprise. Siège social : école supérieure de immerce de Paris, 79, avenue de la République, 75011 Paris.

1 mars 1983. Déclaration à la préfecture de police. L'association aris Ecologie XX transfère son siège social du 25, rue Le Vau, 1020 Paris, au 116, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

76 - SEINE-MARITIME

' mars 1983. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. L'associa-on Union bretonne du Havre transfère son siège social du 4, rue 25 Deux-Frères, 76600 Le Havre, au 1, passage Gavarni, 76600

mars 1983. Déclaration à la sous-préfecture du Havre L'Associa-on des musulmans et Arabes du Havre translère son siège social.

4 mars 1983 Déclaration à la sous-préfecture du Havre. L'association Comité Havre-Sud de la fédération nationale des anciens combat-tants en Algérie, Maroc, Tunisie décide sa dissolution. Siège social : 5, impasse Honoré-de-Balzac, 76700 Harsleur-Beaulieu.

5 mars 1983. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. L'association Centre social du Perrey transfère son siège social du 28, rue de la Mailleraye, 76600 Le Havre, au 54, rue Victor-Hugo, 76600 Le Havre.

77 - SEINE-ET-MARNE

8 mars 1983. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. Association des commerçants et arfisans de Mitry-Mory. Objet: promouvoir et soutenir par tous moyens toutes formes d'actions commerciales dans l'intérêt du consommateur. Siège social: 4, rue Paul-Vaillant-Couturier, 77290 Mitry-Mory.

8 mars 1983. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. Voyage, Repos, Détente (V.R.D.). Objet : rassembler le personnel de S.C.R.E.G. Ile-de-France et des sympathisants pour des manifestations sportives ou culturelles. Siège social : 81, rue de Meaux, Isles-lès-Villenoy, 77450. Febble. 77450 Esbly.

78 - YVELINES

9 mars 1983. Déclaration à la préfecture des Yvelines. Association internationale Frères des Hommes. Objet : intervenir en Europe dans le tiers monde pour contribuer à un développement mondial plus solidaire. Siège social : 20, rue du Refuge, 78000 Versailles.

10 mars 1983. Déclaration à la préfecture des Yvelines. Club Perspectives et Réalités de Vélizy, Viroflay, vallée de la Bièvre. Objet : développer la réflexion politique autour des idéaux de liberté. Siège social : 21, rue Grange-Dame-Rose, 78140 Vélizy-Villacoublay.

10 mars 1963. Déclaration à la préfecture des Yvelines. Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples. Objet : lutter au niveau local contre toutes formes de racisme et œuvrer localement pour que soient reconnues dans leurs droits les minorités raciales, sociales, culturelles et religieuses. Siège social : bâtiment 1, 17 ter, route du Pont Colbert, 78000 Versailles.

10 mars 1983. Déclaration à la préfecture des Yvelines Yvelines Environnement. Objet: assurer la concertation entre les associations de défense de l'environnement en vue d'informer et de former le public; réunir toute personne intéressée par ces actions; promouvoir ou soutenir toute action d'intérêt général touchant à l'environnement, à l'urbanisme, à l'aménagement et à la qualité de la vie. Siège social: 20, rue Mansart, 78000 Versailles.

10 mars 1983. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye. L'association Entraide à Villennes change son titre, qui devient: Entraide à Villennes et Médan. Siège social : mairie, 78670 Villennes-

11 mars 1983. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. Association Assistante maternelle, accueil, petite enfance, Saint-Quentin-en-Yvelines. Objet : regrouper des assistantes maternelles et des familles d'accueil ; les informer, les aider et les défendre. Siège social : 13. avenue de la Petite-Villedieu, Elancourt, 78310

11 mars 1983. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye. Club Jeunesse et Loisirs de Verneuil. Objet : réaliser des activités socio-culturelles et initier à des loisirs divers. Siège social : rue Jean-Zay, 78480 Verneuil-sur-Seine.

11 mars 1983. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye. L'association Les Amis de Villiers transfère son siège social du garage Daunat, route nationale, 78121 Crespières, au domaine de Villiers, 78121 Crespières.

14 mars 1983. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye. L'association Eglise de scientologie mission de Poissy décide sa dissolution. Siège social: 70, boulevard Victor-Hugo, 78300. Poissy.

15 mars 1983. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye. Association des « Amis du scoutisme européen de Châtou».

Objet: soutien matériel et moral aux groupes guldes et scouts d'Europe de Châtou. Siège social: 16, avenue A Mojsant 78800 Chatou.

图 1410000

79 - Deux Sevres

11 mars 1983. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. Migration. Objet : favoriser : l'animation locale et les spectacles. Siège social : La Clavellère, 79390 Thénezay.

84 - VAUCLUSE

15 mars 1983. Déclaration à la companienture d'Ant Association